



G-08 Préparer le local qui sera utilisé comme cabine de détente gaz

Dans le cas où un local cabine de détente doit être mis à disposition d'ORES, celui-ci doit répondre aux normes en vigueur NBN-D51-001 et aux règles spécifiques de sécurité d'ORES.

Les plans de situation et de détails du local cabine seront soumis à l'approbation d'ORES.

